Société & Solidarités

FIN DU CALVAIRE POUR VINCENT LAMBERT?

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a confirmé jeudi que le maintien en vie de Vincent Lambert relevait d'une «obstination déraisonnable». Ses parents devraient faire appel.

%

C'est la baisse des ventes de livres en France en 2018, la plus forte depuis dix ans. Seuls les livres jeunesse, mangas et livres de poche progressent.

EXCLUSION

e reconstruire gement apres la rue

d'hébergement du Loiret qui œuvre à la réinsertion de sans domicile fixe, souvent passés par la prison ou les foyers. À l'occasion de la sortie, vendredi, du rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, visite dans ce centre

Orléans (Loiret), envoyée spéciale

Halte, un centre d'hébergement et de stabilisation basé à Orléans (Loiret). À 49 ans, c'est son premier logement. Félix a passé vingt-cinq ans en prison pour un braquage de banque, puis sept ans sous une tente à la rue. « Quand tu sors, tu signes ton billet de sortie, on te met dehors et terminé », résume l'homme aux bras tatoués.

Félix fait partie de ces personnes sortant d'institutions – aide sociale à l'enfance (ASE), prison ou encore hôpital psychiatrique – qui, faute d'anticipation et de moyens, se retroufaute d'institutions se retroupret, un bouquet de fleurs en plastique jaune et orange. À côté de la fenêtre, une poupée de porcelaine trône sur une commode. «La décoration, c'est moi qui ai tout fait », sou-Félix en faisant visiter l'appartement habite depuis un mois au cœur de la

faute d'anticipation et de moyens, se retrouvent «aux portes de la rue», comme le résume la Fondation Abbé-Pierre (FAP). L'association consacre une large partie de son rapport annuel (lire ci-après) à ces «sorties sèches» qui viennent, bien souvent, grossir les rangs des sans-abri. Ils sont surreprésentés dans la rue. Sur 143 000 personnes sans domicile dénombrées par l'Insee, 7000 avaient perdu leur logement à la suite d'une hospitalisation ou d'une incarcération et 26 % étaient des anciens enfante nibodés

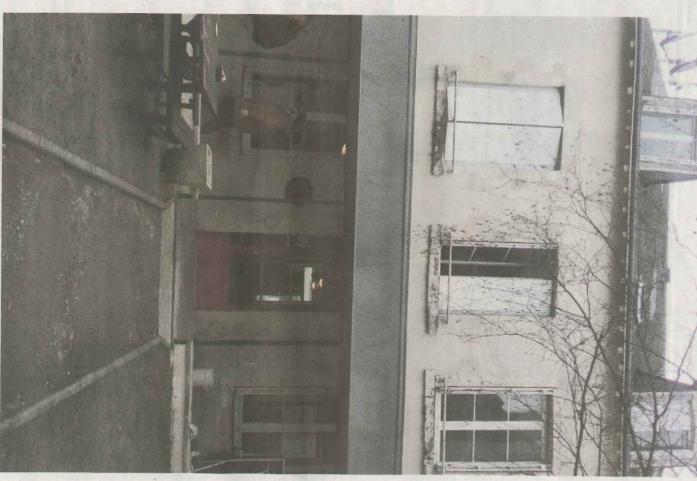
«On ne change pas les gens, on travaille à leur rétablissement »
La Halte héberge ce public dont personne ne veut plus. «On est le bout du bout », résume Sandrine Gallou, sa directrice. Vingt et un hommes célibataires sont installés dans des

appartements relais que l'association a ouverts depuis trois ans. Tous sont passés par la rue. Et ont tous au cœur des blessures de l'enfance. Comme Thierry, 20 ans, qui tente de se reconstruire en gagnant sa vie dans la manutention. À 16 ans, il a fui sa mère violente qui l'avait adopté au Vietnam. La suite? Drogue, violence, puis la rue. Johnny, lui, a été abandonné par sa mère à l'âge de 6 ans et en a passé autant dehors. D'autres ont été trimbalés d'institution en institution. Comme Romain. Placé par sa mère en foyer à 13 ans, orienté à 16 dans un centre éducatif renforcé, sorti sans aide à 18, il a fini à la rue et noyé dans l'alcool après avoir vivoté de petits boulots. «Les personnes accueillies sont des gens exclus, très précarisés et très isolés », reprend

Le seul critère d'admission à la Halte, c'est le besoin de la personne et la cohésion du groupe. Chien, addictions, rien n'est interdit. «La limite, c'est la violence et le deal de drogue», souligne la directrice. Les résidents peuvent aller et venir comme bon leur semble, à condition de respecter les règles: garder sa chambre propre, payer sa cotisation – 30 euros en chambre individuelle, 170 en appartement –, et venir au repas de midi, pris tous ensemble et préparé chaque jour par un des résidents. La porte du bureau du personnel – deux éducateurs, un animateur socioculturel, une assistante sociale et la directrice – est toujours ouverte. « Nous ne sommes pas des réparateurs, explique Sandrine Gallou. On ne change pas les gens, on travaille à leur rétablissement. »

rétablissement. »

Et cela commence par épauler les résidents pour obtenir les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Stigmatisés, isolés, maîtrisant mal les codes sociaux, ils ont souvent renoncé à les faire valoir. «Ces personnes se retrouvent démunies face au maquis administratif »,



Centre d'hébergement de la Halte, à Orléans. La structure comprend des chambres individuelles et cinq appartements relais. La Halte

s constate Manuel Domergue, directeur d'étude à la FAP. Félix, lui, n'a obtenu son RSA que depuis son arrivée à la Halte. Le travail à la Halte passe aussi par le rétablissement du lien de confiance. «On est là pour aider la personne à prendre conscience des raisons pour lesquelles sa réinsertion est entravée. Mais, pour pouvoir lui renvoyer sa part de responsabilité, il est indispensable d'avoir établi une relation de qualité avec elle », explique Sébastien Gallet, un des deux éducateurs. Un lien qui n'empêche pas les heurts. Problèmes de cohabitation et explosions de violence sous l'effet de l'alcool font aussi partie du quotidien. «C'est un travail usant. Ce ne sont pas que des gentils monsieurs! », sourit Sandrine Gallou.

Positif de réinsertion. Ici, il est considéré comme un droit, pas comme une récompense. Le passage par les appartements relais permet de vérifier la capacité à habiter des futurs locataires, à gérer l'argent, payer le loyer. «Quand on fait confiance aux gens, qu'on ne met pas de conditions à l'entrée dans le logement et qu'on les accompagne, ça marche », souligne Manuel Domergue. La directrice Sandrine Gallou cite l'histoire de cet ancien pensionnaire, toujours alcoolique et polytoxicomane mais qui habite sans problème un appartement depuis trois ans. Sur les 54 personnes hébergées l'an dernier, 20 sont encore dans un logement individuel. Romain, lui, attend qu'une place en appartement relais

Société & Solidarités

se libère. Il ne boit presque plus, révise tous les soirs sa formation de paysagiste et se prend à rêver: «l'espère trouver un boulot stable et un appartement. Le logement, c'est le plus important. Sans, tu peux rien faire. »

«Vous m'auriez vu il y a trois mois, quand je suis arrivé...»

Les appartements ne manquent pas dans la région. Depuis cinq ans, le préfet mobilise le contingent préfectoral, ce pourcentage de logements sociaux réservés à l'État pour y loger les plus démunis. Et les HLM jouent le jeu. Parfois, le privé est aussi une option, pour loger des profils plus atypiques, comme ce Roumain, installé après quinze ans de rue dans une pièce donnant sur une cour et devenu, malgré un paiement irrégulier des loyers, un personnage populaire du voisinage, grâce à ses compétences en jardinage et en petits

travaux.

Mais encore faut-il avoir les moyens financiers. Notamment pour les plus jeunes.

«I'ai 22 ans, donc pas de RSA.

L'État est bien gentil, il aide les gens à partir de 25 ans, mais rien n'est fait pour ceux qui sont dans la merde avant.

Comme j'ai coupé avec ma famille, je n'ai pas non plus de caution », résume Emmanuel, passé par la rue après avoir un temps travaillé et habité à Paris. Les dispositifs d'aides pour les jeunes sont moribonds ou insuffisants.

«Les contrats jeunes majeurs, destinés aux jeunes sortant de l'ASE, sont facultatifs et de plus en plus abandonnés par les départements »,

rantie jeunes, elle est trop courte pour permettre d'accéder à un logement – un an quand il en faut deux de revenus pour accéder à un HIM. Reste l'intérim, facile d'accès dans la région mais trop instable pour rassurer un bailleur. «Résultat, on a de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans, et de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans, et de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans, et de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans, et de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans, et de plus en plus de jeunes de vion a du mal à sortir du dispositif », résume Sébastien Gallet.

En attendant, Félix, lui, est tout sourire. «Rien que d'avoir ce logement, ça ma changé la vie. Vous m'auriez vu il y a trois mois, quand je suis arrivé... Dehors, y a le stress, la violence, l'alcool. On est toujours sur le qui-vive. Quand tu t'absentes, tu ne sais pas si tu vas retrouver tes affaires, quand tu veux te mettre au chaud, les vigiles te chassent », se souvient l'ancien SDF. Un changement qui n'allait pas de soi. «Quand on a vu ses vingtcing ans de prison, on s'est dit que ça allait être difficile, les anciens détenus ayant tendance à reproduire les relations de l'univers carcéral, se souvient l'antiel Ponniau

36%

se souvient Camille Bonniau, assistante sociale. Mais il s'est adapté très vite, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas de profil type. » Aujourd'hui, l'ex-admirateur de Mesrine attend sa formation de peintre en bâtiment. Emmanuel, lui, fan de jeux vidéo, se voit ambulancier. «Je veux un travail qui ait un sens, pas juste pour faire du pognon. Ambulancier, c'est bien, e c'est une façon d'aider les autres. »

le double langage La Fondation Abbé-Pierre pointe du gouvernement

Dans son rapport annuel, l'association souligne la contradiction entre les décisions d'économies et l'objectif affiché du plan «Logement d'abord».

Le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre (FAP), rendu public jeudi, est plus que sceptique sur la volonté du gouvernement de réellement promouvoir le plan «Logement d'abord», qu'il a lui-même lancé en septembre 2017. Sur le papier, l'idée, saluée par les associations, est bonne. Ce programme consiste à privilégier les solutions pérennes, et sortir ainsi de la fuite en avant qui consiste à dépenser chaque année toujours plus pour héberger temporairement un nombre croissant de personnes à la rue. Un an et demi après, 24 territoires couvrant 20 % de la population, y compris la majorité des grandes métropoles à l'exception de Paris et Marseille, se sont montrés volontaires pour mettre en place cette nouvelle approche. Mais, voilà, peu d'engagements chiffrés ont été pris, le financement n'étant pas au rendez-vous.

«Le gouvernement a mis 15 milliards d'euros sur deux ans. C'est d'autant plus insuffisant que, à côté, le pacte financier et fiscal demande aux collectivités locales de faire 13 milliards d'économies», résume Chris-

tophe Robert, délégué général de la FAP L'attribution de logements sociaux à des personnes sortant de la rue reste insuffi-

personnes sortant de la rue reste insuffisante. 13700 sortants de l'hébergement pérenne en 2018. Un chiffre en progression mais loin des besoins.

L'offre de logements adaptés reste, elle aussi, insuffisante. Seules 1 400 places en pension de famille ont été ouvertes en 2018 sur les 10 000 promises sur cinq ans, et 34 534 HLM pour bas revenus sur les 40 000 espérés par an ont été construits, sans qu'il soit garanti qu'ils offrent des loyers suffisamment bas pour les plus démunis.

Au-delà, dans un contexte d'accroissement de la pauvreté et de la précarité, c'est l'ensemble des décisions politiques prises par le gouvernement en matière de logement qui est en contradiction avec l'objectif affiché par le plan «Logement d'abord», estime la FAP. Qu'il s'agisse de la fragilisation des bailleurs sociaux, soumis à des économies sans précédent, de la baisse des aides personnalisées au logement ou encore de la faiblesse de la lutte contre les expulsions, tout concourt à fragiliser les ménages à bas revenus. Des choix d'autant plus incompréhensibles, juge la FAP, qu'ils se sont accompagnés de cadeaux fiscaux aux plus riches.

JUSTICE

du SM condamnée «Mur des cons», l'ex-présidente

tribunal a estimé, jeudi, que l'injure publique était bien constituée, mais uniquement au préjudice d'un seul plaignant.

Le

faits n'étaient pas prescrits, contrairement à ce que plaidaient la défense, mais aussi le parquet. Les images du « Mur des cons » avaient pour lant été révélées à l'insu des syndicalistes, via une vidéo filmée discrètement par le journaliste de France 3 Clément Weill-Raynal, qui avait cru bon de se transformer en vengeur masqué de la droite. « Ce jugement nous paraît très contestable, a réagi jeudi en fin de journée Katia Dubreuil, la présidente du SM, y compris au regard de la jurisprudence. En 2012, Brice Hortefeux avait été relaxé en cassation du délit d'injures publiques pour ses propos sur les Arabes, au motif justement est pouvait pas consitered.

winjures publiques » dans une affaire où l'on n'a soimême rien publié du tout? Oui, a répondu jeudi après-midi le tribunal correctionnel de Paris, qui a condamné l'ancienne présidente du Syndicat de la magistrature (SM), Françoise Martres, jugée responsable et coupable de l'affichage potache dit du « Mur des cons » qui égayait le local de l'organisation pendant ce qu'on pourrait appeler «les années Sarkozy» (de Beauvau à l'Élysée). L'ex-président y figurait, bien sûr – à tout seigneur, tout honneur –, en compagnie de ses amis Brice Hortefeux, Nadine Morano ou Patrick Balkany, mais aussi d'éminents penseurs comme Éric Zemmour, Alain Soral ou Robert Ménard...

Pourtant, ce beau monde – ceux en tout cas qui avaient porté plainte – n'a pas obtenu gain de cause en justice, et c'est uniquement le général Philippe Schmitt, le père d'une victime qui figurait aussi sur le « Mur », qui s'est vu reconnaître un préjudice dans cette affaire pathétique. Pour celui-ci, Françoise Martres a été condamnée à 500 euros d'amende avec sursis, mais aussi à verser au général 5000 euros de dommages et intérêts et 10 000 euros pour les frais de justice. Le tribunal a estimé que l'ex-présidente du SM était bien l'«éditrice» du « Mur » et que les

jurisprudence.» «Le jugement est y compris au très contestable, regard de la

tement qu'on ne tement qu'on ne pouvait pas considérer qu'ils étaient dérer qu'ils étaient publics, malgré la présence de journalistes. Là, le tribunal a estimé exactement le contraire... » Seule «consolation» dans ce verdict : les poursuites engagées par des responsables politiques de droite ou d'extrême droite ont toutes été retoquées, pour des raisons de forme. Et les trop tardives constitutions de partie civile de Nadine Morano, Dieudonné, Philippe de Villiers ou Nicolas Dupont-Aignan ont été déclarées irrecevables. Le Syndicat de la magistrature n'avait pas décidé, jeudi soir, s'il allait faire appel de cette décision. «Nous allons en parler avec Françoise Martres», confiait Katia Dubreuil.

ALEXANDRE FACHE

«VIOL DU 36»: SEPT ANS DE PRISON POUR LES POLICIERS

. . .

Après huit heures de délibéré, la cour d'assises de Paris a condamné jeudi soir Nicolas R. et Antoine Q. à sept années d'emprisonnement, un verdict conforme aux réquisitions de l'avocat général.

Les deux anciens policiers de la BRI ont été reconnus coupables de viol en réunion sur Emily S., une touriste canadienne, dans les locaux de la BRI en avril 2014. Depuis le début du procès, il y a près de trois semaines, les deux anciens policiers niaient les faits. Mais leurs déclarations ont été jugées « évolutives, fantaisistes et peu crédibles ». L'énoncé du verdict a été accompagné d'un murmure de réprobation sur les bancs du public, où les policiers étaient venus nombreux. Les deux policiers ont aussi été condamnés à payer solidairement 20000 euros pour le préjudice moral.